

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU  
SYNDICAL DU 1<sup>er</sup> JUIN 2023**

**DEL-2023-148**

L'An deux mille vingt-trois, le premier juin, à 10 heures 00, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 25/05/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Gilles FRANCOIS, Vice-Président.

**Etaient présents :**

MM. AEBISCHER, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

**Avaient donné pouvoir :**

Mmes PARIS, TARAGON.  
MM. BAUD-GRASSET, COUTIER, GILLET, JACQUES, MATHIAN.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.  
MM. CHASSAGNE, GYSELINCK, HACQUIN, OBERLI, SADDIER, STEYER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes GIZARD, JAILLET, PERRILLAT,  
MM. CHALLEAT, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 9**

**Représentés par mandat : 7**

---

**Objet : PROGRAMME ACTEE SEQUOIA 2 - REAFFECTATION DES ENVELOPPES DES DIFFERENTS MEMBRES DU GROUPEMENT LAUREAT**

**Exposé du Président,**

Depuis le 10 décembre 2020, le SYANE, ainsi que le SDES (coordonnateur), les EPCI Grand Lac, Grand Chambéry, Grand Annecy et Pays d'Evian Vallée d'Abondance, sont lauréats en groupement de l'appel à projets Sequoia dans le cadre du programme ACTEE SEQUOIA 2, ceci pour un montant global de financement d'1 million d'euros sur 2 ans.

Pour rappel, le programme ACTEE - Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique financé par les Certificats d'Economie d'Energie, est porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).

Ce programme ACTEE SEQUOIA 2 finance des outils d'aide à la décision mais également des postes d'économies de flux (conseillers énergie) ainsi que de la maîtrise d'œuvre. L'objectif de ce programme est d'accompagner les collectivités dans le développement d'actions de maîtrise de l'énergie dont les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le 13 janvier dernier, le groupement a appelé 435.363 € à la FNCCR, soit 43,5 % de l'enveloppe globale avec de grandes disparités entre les membres du groupement.

Tableau récapitulatif des montants d'aide initialement sollicités au stade de la candidature (partie orange) et des montants d'aide appelés au 13 janvier 2023 (partie bleue) :

Récapitulatif par membre	SDES	SYANE	CA Grand Chambéry	CA Grand Lac	CA Grand Annecy	CCPEVA
Ressources Humaines - Aide sollicitée par membre	90 000 €	90 000 €	- €	- €	- €	- €
Outils de suivi de conso - Aide sollicitée par membre	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	- €
Etudes énergétiques - Aide sollicitée par membre	90 000 €	78 750 €	70 000 €	62 500 €	85 000 €	52 500 €
Maitrise d'oeuvre - Aide sollicitée par membre	13 000 €	47 250 €	42 000 €	37 500 €	60 000 €	31 500 €
<b>Total - Aide sollicitée par membre</b>	<b>223 000 €</b>	<b>246 000 €</b>	<b>142 000 €</b>	<b>130 000 €</b>	<b>175 000 €</b>	<b>84 000 €</b>
Ressources Humaines - Aide appelée par membre	85 751 €	74 396 €	- €	- €	- €	- €
Outils de suivi de conso - Aide appelée par membre	14 149 €	14 837 €	9 785 €	- €	- €	- €
Etudes énergétiques - Aide appelée par membre	81 045 €	30 752 €	48 143 €	- €	13 515 €	20 335 €
Maitrise d'oeuvre - Aide appelée par membre	12 604 €	- €	21 565 €	- €	- €	8 488 €
<b>Total - Aide appelée par membre</b>	<b>193 549 €</b>	<b>119 985 €</b>	<b>79 493 €</b>	<b>- €</b>	<b>13 515 €</b>	<b>28 823 €</b>
<b>% Avancement</b>	<b>86,79%</b>	<b>48,77%</b>	<b>55,98%</b>	<b>0,00%</b>	<b>7,72%</b>	<b>34,31%</b>

Au regard de l'importance des enjeux autour de cet appel à projets, la FNCCR a décidé de :

- proroger le délai des dépenses éligibles du 31 décembre 2022 au 30 juin 2023 ;
- d'accepter selon un cadre défini, la fongibilité des montants d'aides entre les membres et entre les typologies des dépenses.

Aussi, afin de pouvoir consommer au maximum l'enveloppe globale des subventions, le SDES a proposé à chacun des membres du groupement de modifier la répartition de l'enveloppe. Les évolutions portant sur plus de 10 % du montant de l'enveloppe globale, il est nécessaire de rédiger un avenant à la convention signée avec la FNCCR.

Cet avenant proposera ainsi une redistribution des fonds entre les membres.

Concernant le SYANE, les dépenses dédiées aux études et outils ayant été moins importantes que prévues initialement, il est proposé de valoriser plutôt l'axe « ressources humaines » en passant d'une demande d'aide de 90.000 € à 120.000 €. Cet axe permet de financer, à hauteur de 50 %, 2 postes d'économies de flux pendant toute la durée du programme.

Il est proposé, pour le SYANE, que la nouvelle répartition des montants d'aides, appelés dans le cadre du programme ACTEE 2 et spécifiée dans l'avenant, soit la suivante :

Récapitulatif par membre Aide sollicitée en €	SYANE
Ressources Humaines	120.000 €
Outils de suivi de conso	25.000 €
Etudes énergétiques	50.000 €
Maitrise d'oeuvre	45.000 €
<b>Total</b>	<b>240.000 €</b>

L'accord de l'ensemble des membres du groupement est nécessaire pour la signature de l'avenant. A cet égard, des petites modifications sont encore susceptibles d'avoir lieu concernant la répartition présentée ci-dessus.



Les membres du Bureau sont invités :

1. à valider le principe de la fongibilité entre les membres et les axes du financement de SEQUOIA,
2. à autoriser le Président à signer l'avenant à la convention sur la base des éléments précisés préalablement.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.



Accusé de réception en préfecture  
074-257400085-20230601-DEL-2023-148-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2023  
Date de réception préfecture : 07/06/2023